

## Barèmes Vente et Location

### ❶ Vente d'immeubles à usage d'habitation

De 0 à 149 000€	8% avec minimum de 5 000€ T.T.C
De 150 000€ à 250 000€	7% T.T.C
Plus de 250 000€	6% T.T.C

C'est taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Nos honoraires sont à la charge du Vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitutions du dossier vente.

Honoraires terrain : 10% T.T.C du prix à la charge du vendeur

### ❷ Location : Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :  Zone « tendue »

Année de référence : 2014

#### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

#### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

- (1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

### ❸ Vente de locaux commerciaux, box, parking, bureau et locaux industriels

Honoraires 10% T.T.C du prix de vente à la charge du vendeur